NOUVELLE SÉRIE
No. 42

Circulaire au Clerge

Evêché de Rimouski, 16 mars 1881

1o. *Visite pastorale;—2o. Mort de Mgr. C. F. Cazeau, V. G.;—3o. Vin de messe;—4o. Cierges;—5o. Dictionnaire généalogique de M. Tanguay;—6o. Quête pour la Gaspésie.*

Mes chers Collaborateurs,

I. Je vous adresse l'Itinéraire de ma prochaine visite pastorale, et vous réfère aux recommandations que je vous ai faites à propos de mes précédentes visites. Lisez au prône mon Mandement du 15 mars 1880 pour la 4e. visite du diocèse, No. 30. Je me propose d'envoyer un prêtre en avant de moi, comme l'année dernière, pour donner deux ou trois jours de retraite aux confirmands et les confesser. Revoyez à ce sujet la page 7 de ma Circulaire No. 33, nouvelle série, du 1 mai 1880.

II. Le 26 février dernier, est décédé au Bon Pasteur de Québec Mgr. Charles Félix Cazeau, Prélat de la maison de Sa Sainteté et chanoine honoraire de l'insigne cathédrale d'Aquin, à l'âge de 73 ans et 2 mois. Mgr. Cazeau a rendu trop de services à notre

province ecclésiastique pour que sa mort puisse passer inaperçue. Quelle paroisse en effet, dans tout le pays et dans notre diocèse en particulier, n'a pas dans ses archives quelque preuve de son zèle et de son dévouement pour la religion ? On peut donc dire que sa disparition est une grande perte, non seulement pour l'archidiocèse, mais pour tous les diocèses de la province. Trois Archevêques de Québec l'avaient choisi successivement pour leur Vicaire-Général, et moi-même, en octobre 1870, avais été heureux de pouvoir lui offrir la même marque de confiance. En priant le Seigneur des justices et des miséricordes de lui accorder au plus tôt la récompense de ses travaux, nous ne ferons donc que remplir un devoir de reconnaissance. Je chanterai incessamment dans ma cathédrale un service pour le repos de son âme.

III. Je ne saurais assez vous dire, mes chers Collaborateurs, les inquiétudes que j'ai au sujet du vin de messe. Même en prenant les plus grandes précautions, nous sommes encore exposés à être trompés sur une chose aussi importante, puisqu'il s'agit de *la validité* du Saint Sacrifice : à plus forte raison, si l'on ne cherche que *le bon marché*, et si l'on vent uniquement se procurer de ce vin *au rabais*, sans exiger aucune preuve, aucune garantie de sa pureté.

Cette matière est si grave que j'ai cru devoir m'assurer du nom des marchands qui ont obtenu à Québec et à Montréal l'approbation des Ordinaires pour la vente du vin de messe.

Mgr. l'Archevêque de Québec m'informe " que

MM. Langlais, Hardy et Ledroit vendent, autant que S. G. a pu le constater de diverses manières, du vin assez pur pour la messe, et que c'est là qu'il conseille d'en prendre."

A l'évêché de Montréal, "il a été donné des autorisations à MM. Hudon, Hébert et Hamelin, M. N. Desmarteau, MM. Villeneuve et Lacaille, qui sont des marchands en gros, de vendre du vin de messe. De plus, MM. Sénécal et Lanctot, ont obtenu d'en vendre ; mais ils le prennent chez les autres marchands."

Avant d'en venir à une détermination là-dessus, je désire que chacun de vous me dise immédiatement chez qui il se procure son vin de messe, et quelle preuve il a exigée pour en constater la pureté.

Voyez donc là-dessus la collection de mes *Mandements*, pages 593 et 594.

IV. Pour les cierges, les rubriques veulent qu'ils soient de *cire d'abeille*, et maintes réponses de la Congrégation des Rites confirment cette règle. "Il est permis néanmoins, dit Mgr. Taschereau, d'ajouter à la cire quelque substance étrangère, mais en moindre quantité. Le commerce a abusé de cette permission pour confectionner des cierges dans lesquels il n'y a point ou presque point de cire." Pour ma part je considère qu'en tout cas cette quantité de matière étrangère (paraphine, etc.) doit etre assez faible pour que l'on puisse vraîment dire que les cierges sont *de cire*.

Plusieurs d'entre vous malheureusement, Messieurs, ont pris sur eux de violer ces prescriptions de

l'Eglise, en achetant sans discernement de prétendus cierges *à bon marché*. C'est un abus que je ne puis tolérer plus longtemps.

Je vous exhorte donc de nouveau à vous procurer les cierges dans nos Communautés religieuses, qui prennent toutes les précautious possibles pour se conformer aux règles liturgiques sur ce point, quand même vous devriez les payer un peu plus cher que chez des marchands qui ne peuvent vous donner aucune garantie et qui se mettent fort peu en peine de ces saintes règles, pourvu qu'ils fassent du profit.

On m'assure qu'une livre de cire pure coûte 65 à 70 centins. Il est donc facile de voir que des cierges de 45 à 50 centins la livre ne peuvent pas être conformes aux prescriptions liturgiques.

V. M. Cyprien Tanguay, ancien curé de Rimouski, a publié en 1871 le 1er volume d'un *Dictionnaire Généalogique*. Cet ouvrage, qui a coûté tant de recherches et de veilles à son auteur, est du plus haut intérêt à tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada. Donnant la généalogie de toutes nos familles depuis l'établissement du pays, il doit être d'une utilité incontestable dans les cas si fréquents de parenté ou d'affinité, à propos des mariages. Ce premier volume ne se rend qu'en 1700. Le second est prêt, mais l'auteur n'ose en entreprendre la publication avant d'être remboursé des frais d'impression du premier.

Je vous engage donc à vous procurer ce premier

volume, si vous ne l'avez déjà : c'est un ouvrage qui devrait se trouver dans tous les presbytères.

Je désire de plus que toutes les fabriques du diocèse et toutes les bibliothèques paroissiales en aient un exemplaire. Adressez-vous pour cela à l'auteur, à Ottawa.

Vous pouvez acheter cet ouvrage au nom de votre fabrique, comme vous le faites quand il s'agit d'un rituel ou d'un registre.

VI. Par le tableau ci-joint vous allez voir, Messienrs, l'excellent résultat de notre quête pour la Gaspésie. Remerciez donc vos fidèles de leur charité à l'égard de leurs frères éprouvés. Je m'occupe, avec mes deux Vicaires-Forains, à en faire la distribution de la façon la plus équitable et la plus utile possible.

Je demeure, mes chers Collaborateurs,

Votre dévoué et affectionné,

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski

e qui

es du
es en
l'au-

m de
s'agit

Mes-
ur la
arité
avec
ution
sible.

Itineraire de la Visite episcopale

1881

Décollation de S.J. B., Ile Verte	14-15-16-17-18 juin
N. D. des Sept Douleurs	* (18-19-20-21-3 Pistole
‡ St. Fabien	21—22—23
Ste. Cécile du Bic	23—24—25 26
St. Valérien de Duquesne	26—27
St. Matthieu	30 juin—1—2 juillet
Ste. Françoise	2—3—4
St. Jean de Dieu	4—5—6
St. Clément	6—7—8
St. Cyprien	8—9
St. Hubert	9—10
St. François Xavier	10—11—12
St. Epiphane	12—13—14
St. Paul de la Croix	14—15—16
St. Eloi	16—17—18
St. George de Cacouna	18— 19—20—21
St. Arsène	21—22—23—24
St. Modeste	24—25—26
St. Honoré	26—27—28
St. Louis du Ha ! ha !	28—29—30
N. D. du Lac	30—31—1 août
Ste. Rose du Dégelé	1—2

Coucher à N. D. du Lac le 2 ; diner à St. Honoré, et coucher à St. Modeste le 3.

---

* Le premier beau jour entre le 14 et le 17.

‡ La visite de St. Simon est remise à l'automne, à cause des travaux dans l'église.

CONTRIBUTIONS

POUR LES PAROISSES DE LA GASPÉSIE

Trois-Pistoles	$ 32.00
Rimouski	25.00
S. Elisée de Betsiamits	25.00
L'Ile-Verte	24.50
Matane	22.25
Ste. Cécile du Bic	20.00
St. Arsène	20.00
St. Octave	18.25
Cacouna	15.50
L'Assomption	15.00
St. Simon	11.50
Ste. Luce	11.10
St. Donat	8.30
Carleton	8.00
St. Modeste	6.00
St. Fabien	5.28
St. Eloi	5.00
Ristigouche	4.70
St. Matthieu	4.50
Ste. Félicité	4.00
St. Gabriel	3.07
St. Jean l'Evangéliste	3.00
St. Epiphane	2.50
St. Clément	2.35
N. D. des Sept Douleurs	2.27
Ste. Blandine	1.62
N. D. du Sacré Cœur	1.55
St. Paul de la Croix	1.26
St. Jean de Dieu	1.00
St. François Xavier	1.00
St. Alexis de Matapédiac	0.80
St. Hubert	0.70
Ste. Françoise	0.50
De divers	2.68
	$310.18